



Enseignant-e-s en grève Pour la dignité

5 RÉGIONS – Premier point de situation après la mobilisation dans les écoles genevoises.

6-7 INTERVIEW – Un collectif réunissant proches de résident-e-s et salarié-e-s s'est constitué autour de la situation de la fondation de Clair Bois. Rencontre.

Référendum contre EFAS

11 POINT FORT – La lutte pour la qualité des soins et contre le pouvoir des assureurs au cœur du combat contre EFAS.





L'image d'Éric Roset Des tracteurs à Plainpalais.

À l'appel du syndicat Uniterre, des dizaines de tracteurs ont défilé le 3 février, notamment contre les pratiques de la grande distribution à l'égard des agriculteurs-trices.

Éditorial

En avant toute pour la 13^e rente!

Nous sommes dans la dernière ligne droite pour arracher un oui des urnes pour l'initiative AVSx13. Une victoire est possible, mais pas donnée, car pour gagner, il faut la double majorité du peuple et des cantons. La mobilisation bat son plein des deux côtés de la Sarine. L'USS constate une forte mobilisation citoyenne qui se traduit par la commande de matériel et par l'afflux de dons, modestes mais nombreux, qui permettent d'investir des moyens dans les cantons «basculés», où le oui est possible, mais incertain.

En face, la mobilisation se fait par le fric: 3,5 millions de francs, dont 2,75 millions versés par economiesuisse. Le camp bourgeois s'est aussi offert les services de cinq anciens membres du Conseil fédéral qui ont envoyé 700 000 lettres à des seniors pour les appeler à refuser la 13^e rente. La missive omet certainement le montant de leur propre rente: 20 000 francs par mois, 240 000 par année, soit 1,2 million par an pour les cinq! À leur décharge, il faut reconnaître qu'avec de telles rentes, l'inflation des prix, des loyers et des primes d'as-

surance-maladie leur est passé sous le nez. Inconnue au bataillon. Ce n'est pas le cas de la majorité des retraité-e-s, qui en plus de subir la hausse des prix, doit faire face à la chute du niveau des rentes du 2^e pilier, qui ont perdu en moyenne 40% de leur valeur en vingt ans (selon le Baromètre de VZ VermögensZentrum 2023).

C'est cette réalité d'un pouvoir d'achat en baisse qui fait la popularité de la 13^e rente. En 2022, Pro Senectute écrivait dans son

rapport qu'environ 200 000 personnes âgées vivent avec moins de 2280 francs par mois et que 300 000 autres sont menacées par la pauvreté, car elles touchent des revenus faibles. Depuis, la situation s'est encore détériorée. Cette réalité doit être rappelée constamment, alors que nos adversaires prétendent que la majorité des seniors serait des nantis.

Mais nous devons aussi affirmer haut et fort le droit de ne pas être pauvre à la retraite, car quand on a travaillé toute une vie, quand on a consacré son temps à élever les enfants, on a le droit de vivre dignement à la retraite. C'est une des raisons qui nous mettent en colère lorsque la conseillère fédérale Baume-Schneider s'engage avec «enthousiasme» contre la 13^e rente, prétendant qu'il ne faudrait pas «arroser» tout le monde, mais juste donner une

goutte aux plus démunis-e-s. Hormis le fait que le Conseil fédéral n'a pas fait de contre-projet et que, dès lors, ce sont des paroles en l'air, cette argumentation est purement de droite.

Le principe de l'AVS est celui d'une assurance sociale, où tout le monde paie sur l'entier de son salaire et tout le monde a

le droit à une rente, qui, elle, est plafonnée. Ce modèle implique une solidarité des hauts vers les bas revenus, ce que la droite déteste, lui préférant la logique de l'assistance. Et encore, ça, c'est dans le discours, car en réalité, elle s'oppose à toute mesure sociale. Rappelons que les prestations complémentaires, dont on parle tant dans la campagne, viennent d'être péjorées, avec une économie de 400 millions sur le dos des bénéficiaires et que la droite a refusé d'indexer les rentes AVS au coût de la vie, comme la Constitution l'exige pourtant lorsque l'indice des prix est plus élevé que l'indice mixte, ce qui était le cas en 2023. Le 3 mars, nous avons l'opportunité d'introduire une 13^e rente qui, justement parce qu'elle est universelle et solidaire, aidera celles et ceux qui en ont vraiment besoin.

Mobilisons-nous toutes et tous pour la 13^e rente! Et n'oublions pas de voter non à l'initiative de droite, dite «des rentes», dont l'objectif est en réalité d'augmenter encore l'âge de la retraite. ■

MICHELA BOVOLENTA
SECRETARIE
CENTRALE SSP

UNE VICTOIRE EST POSSIBLE, MAIS PAS DONNÉE

Dernière ligne droite dans la campagne pour l'introduction d'une 13^e rente AVS. Réponse aux arguments fallacieux déployés par le camp bourgeois pour s'opposer à cette mesure simplement indispensable.

Dissiper leurs écrans de fumée

SERVICES PUBLICS
FRANÇOIS GRAF – VERISSIMO . PHOTO

L'issue de la votation du 3 mars sur AVS x 13 est incertaine, la campagne bat son plein et les opposant-e-s ne reculent devant aucune dépense ni devant aucun argument fallacieux pour conduire la population à voter contre ses intérêts. La droite ne cesse de répandre des écrans de fumée coûteux afin de semer le doute et la peur parmi la population. En réaction à ces agissements, l'USS a récemment publié un *fact-checking* afin de démonter les fausses affirmations répandues par les adversaires de la 13^e rente AVS¹.

UNE 13^e RENTE AVS EST URGENTE. Selon la Constitution, l'AVS doit assurer la «couverture des besoins vitaux». La rente AVS moyenne se monte à un peu plus de 1800 francs par mois, ce simple fait doit nous convaincre qu'une revalorisation des rentes s'impose. Plus fondamentalement, entre le moment où l'initiative AVS x 13 a été lancée et celui où elle est soumise au vote, la population a subi les chocs cumulés de l'inflation, de la hausse des primes maladie (+15% ces deux dernières années) et des loyers. Ainsi, selon les calculs de l'USS, c'est une rente mensuelle complète qui manquera en fin d'année 2024. Une revalorisation des rentes AVS est aussi nécessaire pour compenser les pertes majeures enregistrées sur le plan des rentes du 2^e pilier: la rente mensuelle moyenne s'élevait en 2005 à 2610 francs par mois, elle est passée à 2274 francs dix-sept ans plus tard. La chute vertigineuse n'est pas destinée à cesser car la statistique des nouvelles rentes 2022 révèle que la moyenne des nouvelles rentes versées correspond à 1700 francs par mois.

UNE REVALORISATION DES RENTES AVS EST LA SEULE SOLUTION RAISONNABLE POUR LA MAJORITÉ. Face aux offensives publicitaires en faveur du 3^e pilier, les chiffres démontrent que seule l'AVS peut combler le manque de revenu pour un rapport coûts/prestations imbattable. Dans l'AVS, les cotisations des très riches sont utilisées solidairement, les employeurs cotisent et les tâches éducatives sont reconnues, autant d'éléments absents des solutions de prévoyance individuelles. Améliorer la situation des retraité-e-s par l'intermédiaire de la prévoyance professionnelle coûterait pratiquement le double, alors que le 3^e pilier est 4 à 5 fois plus cher que l'AVS.

LA 13^e RENTE AVS PEUT ÊTRE FINANCÉE. Face aux chiffres des finances de l'AVS, le catastrophisme financier ne marche plus aussi bien qu'avant pour la droite. Les comptes de l'AVS sont en excédent de plus de 3 milliards de francs et sa fortune se monte à pratiquement 70 milliards de francs en 2030. 2024 voit par ailleurs AVS 21 entrer en vigueur, avec les économies réalisées sur le dos des femmes et l'augmentation de la TVA qui apporte des recettes supplémentaires. Est-il raisonnable d'accumuler des excédents dans l'AVS alors que toujours plus de retraité-e-s peinent à boucler les fins de mois? La 13^e rente coûterait environ 4,1 milliards de francs par année. La solution de financement la plus simple serait d'augmenter les salaires, ce que ne sont pas prêt-e-s à reconnaître celles et ceux qui s'opposent à la 13^e rente et qui s'inquiètent des finances de l'AVS. En cas de besoin, une légère augmentation des cotisations salariales paritaires, de l'ordre de 0,4%, serait suffisante. Que chacun-e fasse le calcul: 92% de la population serait gagnante.

LA 13^e RENTE PROFITERA À LA MAJORITÉ. Les opposant-e-s tentent de faire croire que la 13^e rente profiterait aux mauvaises personnes puisqu'elle serait versée à tout le monde, même à celles et ceux qui n'en ont pas besoin. À cet égard, relevons tout d'abord que 25% des femmes n'ont que l'AVS pour vivre à la retraite. De même, les ménages aux revenus modestes ou moyen ont véritablement besoin de l'AVS: «80% des revenus bruts des couples de 65 ans et plus avec les revenus les plus bas (moins de 4863 francs brut par mois) viennent de l'AVS²». L'AVS reste la principale source de revenus à la retraite pour la majorité de la population. Les très riches vont en effet payer beaucoup plus à l'AVS que ce qu'ils en recevront plus tard, la différence étant utilisée dans l'intérêt de la majorité. C'est ainsi que fonctionne l'AVS en tant qu'assurance de base universelle et solidaire: tout le monde cotise le même pourcentage sur la totalité de son revenu d'actif alors que les écarts de rente à la retraite sont limités. Ne nous laissons pas duper: la 13^e rente AVS est une nécessité urgente et financable, mobilisons-nous pour remporter le vote du 3 mars! ■

¹ <https://www.uss.ch/themes/politique-sociale/detail/13e-rente-avantageuse-cible-et-realizable>

² Voir l'article de Benoit Blanc sur <http://alencontre.org/suisse/suisse-13e-rente-avs-une-conseillere-federale-socialiste-loyale-a-la-droite-et-a-ses-institutions.html>

Contexte

DES DÉGRADATIONS DE TOUTS LES CÔTÉS

Le camp bourgeois feint de se découvrir une âme compassionnelle dans le cours des débats sur AVS x 13 en expliquant à quel point la dégradation de la situation financière des retraité-e-s lui tient à cœur. C'est oublier dans quel contexte d'ensemble se situent les discussions relatives au système de retraite. Il y a dix-huit mois, la droite a réussi à augmenter l'âge de la retraite des femmes à 65 ans. Ne voulant pas s'arrêter en si bon chemin, c'est maintenant au tour des rentes de veuves d'être attaquées par le Conseil fédéral, alors que la Commission de la sécurité sociale du Conseil national vient de proposer la suppression des rentes pour enfants de retraité-e-s. Voici donc le menu à venir des débats sur le 1^{er} pilier. Au niveau des prestations complémentaires, c'est le même climat qui règne puisque viennent d'entrer en vigueur des économies de l'ordre de 400 millions au détriment des plus démunis-e-s.

Sur le plan du 2^e pilier, alors que les prestations sont en chute libre depuis une vingtaine d'années, nous voterons sans doute en septembre sur le projet LPP 21. Cette révision nous demande tout bonnement de cotiser plus pour toucher moins, tout en relevant l'âge de départ en retraite dans la LPP de 58 à 60 ans. Les profits dégagés par les assureurs dans la gestion du 2^e pilier (un peu moins de 10 milliards de francs pour la période 2005-2022) sont évidemment épargnés par les mesures d'économies demandées à la population.

Le camp bourgeois, la conseillère fédérale Baume-Schneider en tête, a tenu à expliquer que son opposition à la 13^e rente venait du fait qu'elle serait versée également aux riches retraité-e-s «qui n'en ont pas besoin». Ils font par contre silence sur le nouveau cadeau fiscal en préparation au Parlement destiné aux détenteur-trices de comptes 3^e pilier à qui on offrira la possibilité de verser rétroactivement des montants sur leurs comptes 3^e pilier et de les déduire de leur revenu imposable. L'administration fédérale estime qu'environ 10% des contribuables sont concerné-e-s: voici ce qu'il faut comprendre lorsque la droite parle des «aides ciblées».

La coupe est pleine, un renversement de tendance est essentiel pour les intérêts de la majorité, c'est aussi le sens d'un oui le 3 mars prochain! ■

Enjeux

NON À L'AUGMENTATION DE L'ÂGE DE LA RETRAITE!

Notre mobilisation en faveur de la 13^e rente AVS ne doit pas nous conduire à négliger l'importance de l'autre objet soumis au vote, soit l'initiative frauduleusement nommée «pour les rentes», qui prévoit d'augmenter l'âge de départ à la retraite pour toutes et tous. Lancé initialement par les Jeunes libéraux-radicaux, le texte bénéficie du soutien du PLR et de l'UDC. Cette initiative ne constitue ni plus ni moins qu'une machine de guerre contre les travailleurs-euses puisqu'elle prévoit tout d'abord un relèvement de l'âge de la retraite de toutes et tous à 66 ans puis l'introduction d'un mécanisme d'adaptation automatique de l'âge de la retraite en fonction de l'évolution de l'espérance de vie.

Les chômeurs-euses âgé-e-s, qui ne retrouvent plus d'emploi, verront le moment de la retraite s'éloigner encore plus. Les travailleurs-euses exerçant des métiers pénibles verront leur santé encore plus atteinte et leurs modèles de retraite anticipée (par exemple dans la construction) attaqués. Encore davantage qu'aujourd'hui, la retraite anticipée serait un produit de luxe réservé aux riches. Déjà à l'heure actuelle, les rentes LPP de celles et ceux qui prennent une retraite anticipée à 60 ans sont plus élevées que les rentes versées à l'âge ordinaire de départ à la retraite. L'espérance de vie des 20% de la population avec les revenus les plus bas est largement inférieure à celle des 20% les plus favorisés. Comme l'écrit l'USS, «lorsque plus de la moitié des hommes à bas revenu sont déjà décédés, quatre hommes à haut revenu sur cinq vivent encore¹». L'enjeu est également démocratique car, si nous avons pu nous opposer à deux reprises à l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes, l'acceptation de cette initiative retirerait la question de l'âge de la retraite du débat politique. L'USS a ainsi calculé que si cette initiative était entrée en vigueur au milieu des années 1970, l'âge de la retraite serait aujourd'hui fixé à 71 ans! Faire mordre la poussière à cette initiative est essentiel, votons non à cette dangereuse initiative le 3 mars! ■

¹ Voir l'argumentaire de l'USS: https://67-non.ch/wp-content/uploads/2023/12/Argumentaire_R67_FR.pdf



FRIBOURG AUGMENTATIONS SALARIALES À LA VILLE DE FRIBOURG

SALAIRES INDEXÉS DE 2,1%

Le Conseil communal de la Ville de Fribourg a décidé, cette semaine, de revaloriser les salaires du personnel à hauteur de 2,1% pour l'année 2024. C'est plus que le montant de 1,9% qui avait été inscrit au budget 2023, lors du débat au Conseil général fin décembre. Cette décision montre que la mobilisation du personnel et du SSP porte ses fruits. Le 4 décembre 2023, une pétition munie de plus de 4000 signatures avait été remise au Conseil d'État fribourgeois, pour demander une indexation des salaires de 5% pour le personnel du service public et parapublic fribourgeois. Une pétition allant dans le même sens avait également été signée par le personnel de la Ville de Fribourg.

Les salarié-e-s du personnel de la Ville de Fribourg s'étaient également mobilisé-e-s dans le cadre du rassemblement qui s'était tenu le 14 novembre.

Certes, une indexation de 2,1% reste insuffisante pour compenser entièrement l'augmentation du coût de la vie.

Ainsi, entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2023, l'indice des prix à la consommation a crû de 6,4%, et cela sans prendre en compte l'augmentation des primes d'assurance-maladie. Par ailleurs, de nouvelles augmentations de prix ont vu le jour au 1^{er} janvier 2024: primes d'assurance-maladie, électricité, TVA, loyers, creusant ainsi encore la perte de pouvoir d'achat pour les salarié-e-s.

Toutefois, il faut souligner que l'augmentation des salaires pour le personnel de la Ville de Fribourg sera nettement supérieure à celle qui a été décidée, par le Conseil d'État fribourgeois, pour le personnel de l'État et du secteur subventionné (1,4%).

Notre syndicat appelle le gouvernement fribourgeois à revoir sa décision, comme l'a fait le Conseil communal de la Ville de Fribourg, pour éviter une diminution forte du pouvoir d'achat des salarié-e-s de l'État de Fribourg. ■

GAËTAN ZURKINDEN . SECRÉTAIRE SSP . RÉGION FRIBOURG

NEUCHÂTEL ACCEPTATION DE LA MOTION POPULAIRE DU SSP

UNE VICTOIRE POUR L'ÉCOLE NEUCHÂTELOISE

Le SSP – Région Neuchâtel (SSP-RN) se réjouit de l'acceptation par le Grand Conseil, contre l'avis du Conseil d'État, de sa motion populaire «Pour le maintien des classes d'enseignement spécialisé, outil d'inclusion pour les élèves en difficulté». Il salue également le plébiscite en faveur du postulat interpartis «Pour un meilleur encadrement des élèves de l'école obligatoire», qui avait été déposé en réaction au rejet de la motion populaire du SSP «Pour des effectifs de classes régulières revus à la baisse!». L'ensemble des groupes politiques étant d'accord avec le constat du SSP mais pas forcément avec la solution proposée. Ces décisions sont une grande victoire pour l'école neuchâteloise – élèves et enseignant-e-s – et démontrent que les problématiques soulevées par le SSP, pour lesquelles il se bat depuis plusieurs années, sont reconnues et prises en compte par le Parlement cantonal.

Le SSP espère désormais que le Conseil d'État appliquera sa motion populaire de manière rigoureuse, afin de proposer un encadrement et un accompagnement de qualité de la part des équipes pédagogiques et ainsi donner de meilleures chances d'insertion professionnelle aux élèves.

Pour rappel, la volonté du Conseil d'État est de viser l'inclusion scolaire de l'ensemble des élèves dans les classes de formation régulière (FR) en réduisant drastiquement le nombre de classes d'enseignement spécialisé. Or, sur le terrain, il est clairement établi que les élèves à besoins spécifiques doivent être suivi-e-s et accompagné-e-s par un-e enseignant-e spécialisé-e titulaire afin que des liens stables se tissent. Au sein d'un groupe qui reste le même toute l'année et est encadré majoritairement par un-e seul-e enseignant-e, les élèves en grande difficulté scolaire trouvent une organisation claire et rassurante où ils-elles peuvent travailler dans des conditions favorables et donner ainsi le meilleur d'eux-elles-mêmes.

Les classes d'enseignement spécialisé sont donc un outil d'inclusion scolaire au sein de l'école obligatoire qui offre aux élèves qui en ont besoin un cadre leur permettant de se raccrocher au système scolaire et de pouvoir ainsi, au terme de la scolarité obligatoire, obtenir une solution d'insertion professionnelle.

Par ailleurs, depuis l'introduction de la réforme du cycle 3 en 2015, les élèves des classes régulières évoluent dans des groupes-classes dont l'hétérogénéité ne permet plus de répondre à leurs besoins. De plus, le lien entre le/la titulaire est décousu, les élèves ne voyant leurs enseignant-e-s que quelques périodes par semaine. En outre, dans des branches comme la géographie et l'histoire, les élèves sont de plus en plus en échec notamment du fait de l'hétérogénéité trop grande. L'organisation éclatée du cycle 3 engendre donc des situations d'échec et la structure même du système scolaire explique que des élèves décrochent, voire redoublent, et sont orienté-e-s vers les classes spécialisées dans lesquelles le cadre, le lien et l'identité de classe existent encore. Les classes spécialisées sont à l'heure actuelle une solution – qui fonctionne – de l'école neuchâteloise pour répondre aux besoins des élèves et à la diversité de ceux-celles-ci, selon leurs parcours de vie.

Quant au postulat «Pour un meilleur encadrement des élèves», le SSP suivra attentivement les propositions qui seront faites par le Conseil d'État sur la base des pistes suivantes: diminution des effectifs par classe, déploiement du co-enseignement, renforcement des mesures de soutien individualisé et pondération différente des élèves BEP à l'intérieur des classes. Si les mesures proposées ne sont pas satisfaisantes, il n'hésitera pas à repartir au combat. ■

CLAUDE GRIMM . SECRÉTAIRE SSP . RÉGION NEUCHÂTEL

GENÈVE SUR LES LIEUX DE TRAVAIL ET DANS LES SERVICES PUBLICS

HABILLEMENT ET DISCRIMINATIONS

En 2023, le SSP – Région Genève a défendu deux travailleuses de maison de quartier, toutes deux portant le turban. Ce bout de tissu a été présenté comme une raison suffisante pour justifier le licenciement de l'une, tandis que l'autre s'est vu refuser un CDI. Invoquant la loi genevoise sur la laïcité (LLE), l'employeur (FASe) a estimé que le port du turban de ces deux salariées était incompatible avec son article 3 alinéa 5, obligeant les agent-e-s de l'Etat à observer la «neutralité religieuse dans l'exercice de leur fonction». Or, il est inutile de rappeler que le turban n'a rien d'une soutane, c'est bien un habit civil, comme l'a martelé le SSP – Région Genève tout au long de l'affaire. Le licenciement et le refus d'embauche en CDI de ces deux personnes sont donc bien les résultats d'une logique discriminatoire ciblant en premier lieu les femmes musulmanes. En effet, si les deux salariées avaient porté le turban pour des raisons esthétiques ou médicales, l'employeur aurait-il invoqué la loi sur la laïcité pour justifier ses décisions? Est-il d'ailleurs utile de rappeler que le principe de liberté religieuse interdit à l'employeur de demander leurs appartenances religieuses aux employé-e-s? Enfin, si la loi sur la laïcité impose effectivement la neutralité religieuse aux agent-e-s de l'Etat, elle interdit également «toute discrimination fondée sur les convictions religieuses»... Les services publics, qu'ils soient lieux de travail ou lieux d'accès aux prestations, doivent être exemplaires en matière de respect du principe de non-discrimination. Ils ne peuvent être des «terrains de jeu» sur lesquels patronat, employeurs et institutions jouent avec les ambiguïtés des lois et des règlements – eux-mêmes souvent déficients, contradictoires, incomplets ou problématiques – pour servir des logiques qui n'ont pas leur place dans notre société. Car ces logiques, dont les

femmes et les personnes minorisées sont les premières cibles, charrient trop souvent avec elles des effets dévastateurs à tous les stades de la vie, que ce soit dans l'enfance et l'adolescence en milieu scolaire ou périscolaire ou à l'âge adulte dans le cadre du travail ou de la recherche d'emploi. L'inclusivité des services publics ne peut être à géométrie variable autant que les lois ne peuvent promouvoir un principe général pour dissimuler leurs intentions de cibler une minorité particulière.

En tant que Commission féministe et syndicalistes du SSP – Région Genève:

- nous dénonçons l'instrumentalisation du principe de laïcité à des fins de mises à l'écart des femmes musulmanes dans un contexte de recrudescence de racisme et d'islamophobie;

- nous sommes solidaires avec les travailleuses dont l'habillement est utilisé comme prétexte pour exercer sur elles des logiques d'exclusion;

- nous nous tenons également aux côtés des usagères qui ne sont pas non plus épargnées par les logiques discriminatoires qui se cachent derrière les discours de bienséance revendiquant la «tenue correcte» – laquelle n'est par ailleurs jamais définie. Ainsi, jusqu'en 2020, faisait-on encore porter à des élèves du CO Pinchat le «t-shirt de la honte», habit humiliant et conçu pour couvrir les corps jugés trop découverts des jeunes filles de l'établissement;

- nous nous dressons avec la plus grande fermeté contre les discriminations qui sévissent encore et toujours sur les lieux de travail, qu'il s'agisse de discriminations raciales ou religieuses, de discriminations fondées sur le sexe, l'identité de genre ou de toute autre forme de discrimination. ■

COMMISSION FÉMINISTE . SSP . RÉGION GENÈVE

VAUD CONDITIONS D'ACCUEIL DES MINEUR-E-S NON ACCOMPAGNÉ-E-S (MNA) À L'EVAM

LES DÉNONCIATIONS DU SSP CONFIRMÉES

Le SSP et les éducateurs-trices dénoncent depuis 2017 le traitement discriminatoire réservé par le Canton aux MNA, une population très vulnérable. En violation de la convention des droits de l'enfant, ces mineur-e-s sont considéré-e-s avant tout comme des migrant-e-s et sont ainsi exclu-e-s du dispositif socio-éducatif cantonal de la protection des mineurs et confié-e-s à l'EVAM (Établissement vaudois d'accueil des migrant-e-s). Une importante mobilisation et des grèves avaient eu lieu en 2018, mais le Canton avait cependant maintenu sa confiance à l'EVAM.

En réponse à la poursuite de nos dénonciations, le Canton a commandé en novembre 2022 une enquête dont les résultats viennent d'être rendus publics. Les constats sont clairs: l'EVAM a gravement manqué à ses obligations vis-à-vis des enfants accueilli-e-s et le Conseil d'État n'a pas rempli son devoir de surveillance. L'encadrement des enfants se déploie en violation des exigences légales, leurs besoins particuliers sont ignorés et leur pro-

tection n'est pas assurée puisqu'ils n'ont pas la possibilité de signaler des mauvais traitements ou des attitudes racistes. Le climat de travail délétère n'est pas oublié, le rapport signalant une fracture entre des cadres satisfait-e-s d'eux-elles mêmes et un personnel de terrain en souffrance. Pour le SSP, ce rapport est synonyme autant de colère que de soulagement. Soulagement de voir enfin nos signalements reconnus. Colère de constater la gravité des manquements et leur durée. Colère également de constater qu'à l'interne, le directeur de l'EVAM donne à son personnel des signes clairs d'obstructions, à l'envers des assurances du Conseil d'État. Le SSP ne lâchera pas prise: l'exclusion des MNA du dispositif socio-éducatif du Canton doit cesser. L'EVAM a fait la preuve de son incapacité à prendre en charge cette population d'enfants isolé-e-s. Le Conseil d'État se doit d'agir. ■

LETIZIA PIZZOLATO . SECRÉTAIRE SSP . RÉGION VAUD

Il n'aura fallu que sept mois à Anne Hiltbold, nouvelle magistrate PLR en charge du Département de l'instruction publique (DIP) pour annoncer la couleur... et en faire voir de toutes les couleurs. Première mesure de son programme pour l'école? L'augmentation du temps d'enseignement. Trois jours de grève ont été observés par les enseignant-e-s, malgré les menaces de sanction et les réquisitions illégales.

École, temps de travail, droit de grève

ALINE ZUBER
SECRÉTAIRE SSP . RÉGION
GENÈVE
ERIC ROSET . PHOTO

LA DROITE À L'ASSAUT DE L'ÉCOLE. À Genève, la droite a désormais le champ libre pour casser services publics et travailleuses au moyen de ses outils favoris que sont les coupes budgétaires et les cadeaux fiscaux. Un paquet soigneusement ficelé de lois visant à bloquer l'ouverture de nouveaux postes, à affaiblir la protection contre les licenciements, à supprimer les mécanismes de progression salariale, ou encore à raboter la formation des enseignant-e-s du primaire (en vue de baisser les salaires) a été voté au Parlement ou attend d'être dégainé. Parmi les premier-ère-s à en faire les frais: l'école, ses enseignant-e-s et ses élèves que la majorité au pouvoir entend bien faire payer pour dégager des économies qui profiteront à la caste des nanti-e-s de la République.

À l'origine de la mobilisation du Cycle d'orientation (CO), on trouve le projet de loi 12661 (dit «projet Aellen») déposé il y a quelques années au Grand Conseil par le groupe PLR et visant à augmenter de six périodes le temps d'enseignement au secondaire I. Sur cette toile de fond, le Conseil d'Etat et sa magistrate en charge de l'éducation ont, eux, opté pour une «alternative» visant à augmenter de deux périodes le temps d'enseignement dans le but affiché de dégager 13 millions de francs d'ici à 2027 afin de «mettre en œuvre une réforme du CO» (Plan financier quadriennal 2024-2027). Or, cette «réforme», qui n'est pour l'heure qu'une coquille vide, ne comporte aucun objectif ou réflexion pédagogiques. La seule mesure que l'exécutif aura jugée utile de poser clairement étant – on l'aura compris – l'augmentation du temps de travail. La lumière est ainsi faite sur les logiques politiques à l'œuvre.

Cette augmentation s'imposera à des enseignant-e-s déjà poussé-e-s à bout par des classes en sureffectif, un système de mise à l'écart des élèves en difficulté, des bâtiments pleins à craquer, l'augmentation de la souffrance parmi les jeunes et un manque de moyens de plus en plus criant pour y faire face. «Le nombre d'élèves par classe dépasse régulièrement les maxima prévus dans le règlement du CO. On se retrouve bien souvent à devoir accueillir davantage d'élèves en cours d'année, et ce alors que les places manquent cruellement. Ce ne sont pas moins de deux CO supplémentaires dont Genève aurait besoin pour accueillir ces élèves», déclare Patrick Chappuis, enseignant et délégué SSP. Face aux difficultés sociales et économiques croissantes, «nous avons besoin de temps avec les élèves, et non de temps supplémentaire face classe, ce afin d'assurer un accompagnement et un suivi pédagogiques de qualité», poursuit



le syndicaliste. Dans un canton particulièrement marqué par les inégalités socio-économiques, les autres services et membres du personnel assurant la prise en charge et l'encadrement des jeunes en difficulté sont également mis à mal par les précédentes coupes budgétaires de la droite. «Dans pareilles circonstances, les enseignant-e-s font souvent office de dernier rempart pour tenter d'atténuer ces inégalités», conclut-il.

ATTEINTES AU DROIT DE GRÈVE. Face au mépris des politiques qui défendent les privilèges d'une minorité fortunée, les enseignant-e-s ont initié un mouvement social d'ampleur. Un rassemblement auquel étaient présentes pas moins de 1400 personnes a précédé une grève du 5 au 7 février. Mot d'ordre: «Pas d'économies sur l'éducation!» La grève a été largement suivie malgré les tentatives de l'État-employeur de briser le mouvement à coups de «réquisitions». Sans aucune base légale à l'appui, le DIP a estimé qu'un service minimum devait être assuré pour la tenue des épreuves cantonales (EvaCom). L'État-employeur n'a également pas hésité à faire planer des menaces de sanction en cas de refus: «Le défaut de présence en cas d'astreinte au service minimum est considéré comme une violation grave aux devoirs de service», pouvaient lire la semaine dernière les enseignant-e-s réquisitionné-e-s dans des courriers envoyés par le Département. Or, la jurisprudence fédérale en la matière est claire. En cas de grève, le service minimum ne peut être exigé que dans les secteurs suivants: «maintien de l'ordre public, protection des biens et des personnes, lutte contre le feu et soins requis par les malades (ATF

144 I 306)». Le SSP, la FAMCO et le SIT ont déjà interpellé le gouvernement à deux reprises pour faire cesser l'atteinte au droit de grève et faire constater le caractère illégal de telles mesures. «On est en présence d'un système qui légitime les abus, on bafoue notre droit de grève. Du légalisme, on glisse vers l'autoritarisme. Les enseignant-e-s sont choqué-e-s par ces pratiques et entendent bien se battre pour que ce droit constitutionnel soit respecté», rapporte Jérôme Tonetti, enseignant et délégué SSP. Dans certains établissements, c'est plus de la moitié du personnel enseignant qui s'est vu réquisitionné, parfois même pour prester des heures en dehors de la tenue des EvaCom. À noter enfin que les EvaCom ne comptent que pour 6% des moyennes annuelles. Contrairement à ce qu'affirme le DIP, rien ne justifie donc ici la limitation du droit de grève puisqu'aucun intérêt essentiel n'est en jeu. Ce volet de l'affaire est donc loin d'être clos, tant sur le plan syndical que sur le plan juridique.

OUVERTURE DE NÉGOCIATIONS: UNE AVANCÉE MAIS PAS UNE VICTOIRE. Devant la mobilisation, la conseillère d'Etat s'est résolue à proposer aux syndicats un calendrier de rencontres en vue d'ouvrir des négociations à partir du lundi 12 février. Si la magistrate s'est engagée à combattre l'augmentation du temps d'enseignement de six périodes voulue par son parti et à demander des crédits supplémentaires pour obtenir les postes d'enseignement manquants (suite aux coupes effectuées par son propre groupe lors du vote du budget 2024), elle n'entend pour le moment pas lâcher sur les deux périodes supplémentaires. Les négociations s'annoncent donc

Agenda militant

13^e rente AVS
le 3 mars
OUI

CAMPAGNE POUR L'INITIATIVE AVS x 13

Dans toutes les régions romandes, des événements sont organisés pour que le oui à l'introduction d'une 13^e rente AVS passe la rampe le 3 mars: soirées et stands d'informations, distribution de tracts sur les lieux de travail, actions, etc. Plus d'informations sur: www.ssp-vpod.ch/13e-rente

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE POUR LES DROITS DES FEMMES

LAUSANNE, 8 mars 2024

Manifestation organisée par le collectif de la grève féministe
Départ à 18 h 30 de la place de la Riponne.
Concert de Lily Gasc dès 21 h 00 à Pôle Sud (avenue J.-J. Mercier 3).

GENÈVE, 8 mars 2024

Manifestation organisée par le collectif de la grève féministe
Rendez-vous à 17 h 30 devant la poste du Mont-Blanc (rue du Mont-Blanc 18).
Arrivée sur la plaine de Plainpalais autour d'un «feu de joie».

FRIBOURG, 8 mars 2024

Manifestation organisée par le groupe féministe du SSP
Rendez-vous à 17 h 30 à la place Georgette-Pythone.
Manifestation suivie d'un «feu de joie» et d'un repas à prix libre.

Pour les autres actions du 8 mars, rendez-vous sur www.ssp-vpod.ch/8-mars-2024

RENCONTRE THÉMATIQUE: «MÉTIERS PASSIONS ET ÉPUISEMENT PROFESSIONNEL»

Jeudi 28 mars 2024 de 18 h 30 à 19 h 30, suivie d'un apéritif
LA CHAUX-DE-FONDS, secrétariat du SSP, place de la gare 4.

difficiles dans un contexte politique des plus défavorables. Salarié-e-s et syndicats devront donc se tenir prêts à l'éventualité d'une reprise des mesures de lutte – lutte exemplaire qui combat non seulement le projet politique d'une droite obsédée par l'augmentation du temps de travail, mais qui défend d'abord une école de qualité, démocratique et égalitaire. Car il est avant tout question de l'avenir qui sera réservé aux adolescent-e-s, lesquelles n'ont pour l'heure d'autre choix que de suivre leur scolarité en étant regroupé-e-s par niveaux. Un véritable système de classe, de sélection et de reproduction sociale qu'avait déjà réussi à imposer la bourgeoisie gouvernante il y a treize ans de cela. ■



La dégradation de la prise en charge dans la fondation Clair Bois [GE] a pu être mise en lumière publiquement à de nombreuses reprises. À l'origine de ces dénonciations, une alliance exemplaire entre parents et résident-e-s, d'une part, et personnel, de l'autre. Objectif de ce collectif: le bien-être des résident-e-s, qui passe par la qualité des conditions de travail des salarié-e-s.

Un collectif pour défendre la dignité

SERVICES PUBLICS
INTERVIEW
ERIC ROSET . PHOTOS
VALDEMAR
VERISSIMO . PHOTO

Sur son site internet, la fondation Clair Bois se présente de la manière suivante: «La fondation Clair Bois a pour mission première d'assurer un accompagnement adapté aux enfants, adolescents et aux adultes polyhandicapés qui lui sont confiés. Dans un environnement chaleureux, elle offre à ceux qui vivent avec un fort degré de dépendance un accompagnement professionnel et attentif, propice à la progression et à l'épanouissement¹». Cet autoportrait est mis à mal depuis plusieurs mois. Le 1^{er} mars 2022, la RTS se faisait l'écho de situations de maltraitance envers un résident polyhandicapé. En juin 2023, les salarié-e-s témoignaient de leur sentiment d'épuisement professionnel. La dégradation de la prise en charge, et donc la menace à la dignité des résident-e-s, était déjà au cœur des préoccupations de plusieurs parents de résident-e-s depuis de nombreuses années. La jonction entre personnel, parents et résident-e-s se fera à l'automne 2023 à travers la constitution d'un collectif réunissant des dizaines de personnes, qui organisera une séance publique en octobre et sera reçu en décembre par le conseiller d'État Thierry Apothéloz. Récit d'une rencontre avec les parents mobilisés-e-s et la représentation syndicale.

Qui êtes-vous et quelle est votre démarche?
Nous sommes un collectif de parents et proches de personnes en situation de handicap accueillies dans un Établissement pour personnes handicapées (EPH), principalement à Clair Bois. Nous œuvrons pour le bien-être de nos proches, pour améliorer leurs conditions de vie en institution, qu'ils-elles soient internes ou externes, et veiller au respect de leurs droits. L'EPH sera leur lieu de vie durant toute leur existence. Il s'agit d'une population extrêmement vulnérable souffrant pour la plupart de handicaps sévères et ne pouvant généralement pas s'exprimer. Partageant l'expertise de leurs besoins fondamentaux avec l'équipe, nous nous mobilisons sur le terrain afin de faire entendre leurs voix, leurs besoins et leurs aspirations.

Quel est votre regard sur la situation de vos proches dans cette institution?
Une baisse des activités est constatée, les thérapies et ateliers sont régulièrement annulés, il y a de moins en moins de temps en suivi individuel, davantage en collectif. Nous comprenons qu'il puisse arriver que les activités doivent être annulées, mais cette situation a tendance à devenir la norme. Les résident-e-s en situation de polyhandicap passent de nombreuses heures dans leur chambre

et au lit sans aucune occupation. Ils-elles sont trop souvent couché-e-s vers 18 h et peuvent rester au lit quatorze ou quinze heures de suite. La sieste peut ensuite durer une heure, voire deux. Cela ne correspond pas à leurs besoins, bien au contraire. Ils-elles aspirent comme tout un chacun à une vie remplie d'activités, de sorties, et ce, pour favoriser une progression ou un maintien des acquis. Or, nous avons pu constater que certain-e-s de nos enfants régressaient au niveau de

Ils-elles aspirent comme tout un chacun à une vie remplie d'activités, de sorties

leurs compétences par manque de suivi individuel. L'ennui qu'ils-elles ressentent en l'absence d'activité individuelle peut par ailleurs être générateur d'abus de médication. Nous déplorons depuis des années – et bien avant le Covid-19 – que le personnel fixe soit en sous-effectif régulièrement: postes non remplacés, burn-out, mutations, restructuration. Le début de la dégradation constatée se situe à l'ouverture de Clair Bois Gradelle, il y a huit ans déjà. Le recours aux employé-e-s

intérimaires et occasionnel-le-s est devenu une pratique systématique précarisant ainsi la qualité de l'accompagnement des résident-e-s. Elle a aussi pour effet d'ajouter une pression supplémentaire sur les employé-e-s fixes. La stabilité d'une équipe d'encadrant-e-s en suffisance et qualifié-e-s est importante pour l'équilibre et l'épanouissement des résident-e-s. C'est la base à la création des liens amicaux, de complicité et de confiance entre résident-e-s, personnel et familles.

On nous expose qu'il y a une pénurie d'employé-e-s formé-e-s. Effectivement, nous constatons beaucoup de départs, volontaires ou non, d'employé-e-s qui disaient avoir une vocation pour ce métier. Nous observons aussi que de bon-ne-s apprenti-e-s fraîchement diplômé-e-s ou des intérimaires ou employé-e-s occasionnel-le-s ne sont pas engagé-e-s. Nous remarquons encore que le temps accordé pour la prise en charge de nos proches diminue car il y a de plus en plus de travail administratif. Les responsables d'équipe sont de moins en moins en contact avec les résident-e-s, les prises de décision se font donc par des personnes qui ne sont pas sur le terrain et n'ont pas une vision directe des difficultés rencontrées.

Qu'en est-il de vos liens avec les employé-e-s?
Nous nous sommes très vite rendu compte que nos critiques rejoignaient plusieurs constats effectués par les collaborateurs-trices, ce qui a constitué la base de notre rapprochement et de notre action commune, qui a notamment mené à la rencontre du 12 décembre 2023 avec le conseiller d'État Thierry Apothéloz. À la suite de nos démarches et dénonciations, une personne de la direction de l'OAIS (Office de l'action, de l'intégration et de l'action sociales) nous a demandé de prendre en compte la grande souffrance

Le bien-être de nos enfants et proches est indissociable du bien-être du personnel sur le terrain

du personnel subissant le regard extérieur des gens suite à nos critiques. Or, dans le même temps, nous avons appris que la direction avait émis des directives afin de contrôler la communication entre soignant-e-s et parents, ce qui est absolument regrettable. Nous aimerions ici clarifier une fois pour toutes que ce qui nous mobilise est le bien-être de nos enfants et nous savons que cela passe par le bien-être du personnel. Nous tenons à ce que le personnel de proximité puisse exercer son travail dans de bonnes conditions car nous pensons que le bien-être de nos enfants et proches est indissociable du bien-être du personnel sur le terrain. Comme nous l'avons déjà fait à de nombreuses reprises, nous aimerions rassurer les collaborateurs-trices et leur dire que nous sommes reconnaissant-e-s envers toutes les équipes de personnel qui se consacrent au quotidien aux personnes dépendantes. Nous les remercions sincèrement pour toute l'attention qu'elles portent à nos proches. Nous œuvrons pour que les conditions de travail s'améliorent et pour que la sérénité revienne dans les appartements. En outre, nous sommes convaincu-e-s que les problématiques et les démarches dépassent largement l'institution Clair Bois.

Comment pensez-vous vous faire entendre par l'institution?
«Pour nous, il est primordial que le droit

de participation, entré en vigueur depuis plus de dix ans, soit enfin appliqué (LIPPI art. 5, al. 1 lit. E et LIPH art. 13 lit. M). Le droit de participation avec voix décisionnelle au sein du Conseil de fondation de l'EPH est pour nous incontournable. En effet, nous avons une réelle connaissance des situations de handicap et nous avons besoin d'être entendu-e-s afin que les problématiques que nous soulevons soient reconnues, traitées et que leur solution dure sur du long terme. Actuellement, malgré plusieurs ateliers de travail, des médiations, des enquêtes de satisfaction, nous ne sommes pas entendu-e-s. Les problématiques que nous soulevons ne sont pas reconnues, nos propositions sont pour la plupart balayées. À la suite de nos demandes répétées, nous avons obtenu deux places au sein du Conseil de fondation, une

pour les représentant-e-s des enfants mineur-e-s, l'autre pour les représentant-e-s de personnes adultes. Cela est insuffisant. Nous avons besoin d'être mieux représenté-e-s et, surtout, de faire partie du bureau du Conseil de fondation. En outre, nous découvrons avec stupeur que ces représentant-e-s seraient choisis par le Conseil de fondation lui-même et ce, contrairement aux règles démocratiques prévalant en de tels cas. Au demeurant, une telle exigence démontre une vision rétrograde de la société, vision qui, dans le contexte du handicap, ne manque pas de nous interpellier fortement. Nous aurions besoin également de pouvoir nous rencontrer entre représentant-e-s en amont des séances du Conseil de fondation pour parler des problématiques et des améliorations souhaitées. Un PV de chaque rencontre doit par ailleurs garder trace de nos demandes et de leur suivi de la part de la direction, du Conseil de fondation et/ou de l'État. Pour les parents ou proches désirant se rencontrer, il est indispensable qu'une liste de parents consentant-e-s soit accessible. Là encore, il est étonnant de constater que des pratiques élémentaires mises en place depuis des lustres dans nos écoles ne peuvent tout simplement pas avoir droit de cité dans un EPH. ■

¹ <https://clairbois.ch/mission/>

Laurentina Cristina Vais, déléguée syndicale SSP

En tant que syndicat, nous trouvons la démarche de ces parents admirable car ils-elles ont immédiatement compris que le système d'organisation du travail était au cœur des difficultés qu'ils-elles pouvaient constater dans la prise en charge de leurs proches. Leurs critiques visent le fonctionnement de l'institution et non le personnel soignant. Les salarié-e-s de Clair Bois ont d'ailleurs tout de suite soutenu la démarche des parents car ils-elles ont compris que les parents soutenaient le personnel. Les salarié-e-s de Clair Bois ont transmis des témoignages anonymes – ce qui est en soi un indice du climat régnant – concernant plusieurs sites, que nous avons fait suivre au conseiller d'État lors de la rencontre du 12 décembre. Il y a plusieurs raisons à la dégradation des conditions de travail et à la baisse de la qualité des soins et des prestations. Les constats sont simples: des collaborateurs-trices de différentes professions ne se retrouvent plus dans leur pratique professionnelle. Le taux d'encadrement est passé d'un-e encadrant-e pour un résident-e à un taux de trois pour six, voire quatre pour sept. Le personnel a aussi confirmé que les stagiaires et les apprenti-e-s sont inclus-es dans l'effectif d'encadrement. Tout cela provoque l'épuisement du personnel. La direction se plaint d'un fort taux d'absentéisme mais ne semble pas se préoccuper des raisons de ces absences. Or, de notre point de vue, les raisons ne manquent pas. Les salarié-e-s se sont engagé-e-s dans ce métier dans le but de contribuer au bien-être des résident-e-s, ce qui implique des contacts réguliers et suivis avec ces derniers-ères. De bonnes conditions de prise en charge contribuent à diminuer les comportements problématiques des résident-e-s en proie à l'ennui. À l'heure actuelle, les salarié-e-s sont surchargé-e-s en raison des absences à compenser et se sentent malheureux-euses de ne pas pouvoir faire un meilleur suivi des résident-e-s. Cette perte de sens du travail

a un impact évident sur leur qualité de vie, donc sur leur santé. Le conseiller d'État nous a également expliqué qu'il est difficile de trouver du personnel formé. Nous avons pu l'informer qu'une grande partie des salarié-e-s formé-e-s a démissionné il y a deux ans lorsque la direction a lancé un projet dans lequel il est fortement fait recours à des «auxiliaires de soins». Depuis la délégation des actes médico-techniques à des non-soignant-e-s – à laquelle le SSP s'est toujours opposé –, il a été remarqué par le personnel une baisse de la qualité des soins. Le personnel est inquiet et stressé. Bon nombre de soins sont effectués par du personnel qui fait partie de la catégorie des non-soignant-e-s, des auxiliaires de soins ou des intérimaires qui sont très peu formé-e-s (entre une heure et une journée de formation), n'ont pas la connaissance réelle du-de la résident-e ni des traitements et encore moins des actes de soins à prodiguer. Le personnel soignant qualifié se retrouve écarté des soins pendant que des personnes non-soignantes réalisent les actes médico-techniques, dont certains traitements médicaux, ce qui était auparavant réservé au personnel formé. Les risques de traitements inadaptés sont évidemment multipliés par cette situation. L'alliance entre parents et salarié-e-s doit poursuivre son action car la situation à Clair Bois est révélatrice d'un certain nombre de dysfonctionnements majeurs très préoccupants en lien avec la question de la dignité des personnes dépendantes. Bien que les situations soient différentes, la question du futur de la prise en charge d'une autre catégorie de patient-e-s, les personnes âgées dans les EMS, inquiète également beaucoup le SSP, surtout en lien avec la révision EFAS. En effet, EFAS renforcera les pressions pour faire des économies sur les dos du personnel et donc transformer l'accompagnement en simple «gardiennage». Une raison de plus pour signer le référendum lancé par le SSP! ■

RASSEMBLEMENT

Lundi 19.02, E. Baume-Schneider sera à La Marive, à Yverdon pour un débat.
Viens lui dire ta colère et ton enthousiasme pour la 13e rente!
RDV: 17h00 à la Gare ou 17h30 à La Marive



Référendum EFAS

Le SSP a lancé un référendum contre EFAS, projet de révision de la LAMaI.

Augmenter encore les primes maladie?

Donner plus de pouvoir aux assureurs? NON!

Soirées publiques d'informations pour comprendre les enjeux de cette révision, avec Christian Dandrès, président du SSP, et Beatriz Rosende, secrétaire centrale SSP, secteur de la santé.
- Sierre: jeudi 22 février 2024, 20 h, restaurant Le Bourgeois, avenue du Rothorn 2
- Delémont: mardi 5 mars 2024, 20 h, Strate J, route de Moutier 14. Verre de l'amitié offert à l'issue de la conférence.

D'autres soirées d'informations et événements sont prévus en Suisse romande. Rendez-vous sur le site de campagne pour davantage d'informations: www.stop-efas.ch

Notre publicité pour le compte d'épargne Plus, qui vise à inciter à ouvrir un tel compte et qui est actuellement visible partout en Suisse, à la télévision, sur des affiches, en ligne ou encore dans des annonces, est peut-être un peu compliquée le cas présent, surtout en raison de l'utilisation de phrases longues.
Mais le taux d'intérêt est top.

La pub est bof, mais pas le taux d'intérêt. En tant que membre du SSP, vous bénéficiez en outre de conditions attrayantes supplémentaires. Plus d'informations sur cler.ch/spp

Compte d'épargne Plus
1,8%*

Il est temps de parler d'argent.

Bank
Banque
Banca **CLER**

*Ce taux d'intérêt correspond à un taux préférentiel (taux de base plus une prime sur certains nouveaux versements nets). La durée et les prérequis pour l'octroi de conditions préférentielles ne sont pas les mêmes suivant le type de compte (nouveau ou existant). Vous trouverez tous les détails sur www.cler.ch/compte-epargne-plus

23 mars 2024

MANIFESTATION pour le CLIMAT

LA CHAUX-DE-FONDS

**gare - 13h30
soupe dès 12h**

[@grevepourelavenir_ne](https://www.instagram.com/grevepourelavenir_ne)

[GrevePourLavenirSuisse](https://www.facebook.com/GrevePourLavenirSuisse)

neuchatel.climatestrike.ch

neuchatel@climatestrike.ch

ASSEMBLÉE ANNUELLE DU CHALET DE L'ENTRAIDE

**Vendredi 15 mars 2024
à 20 h**

**Chalet de l'entraide
à Montbarry-Le Pâquier**

Ordre du jour:

1. Bienvenue et liste de présences.
2. Procès-verbal de l'assemblée du 24 avril 2023.
3. Rapport du comité pour l'année 2023.
4. Rapport du caissier pour l'année 2023.
5. Rapport des vérificateurs, approbation des comptes.

6. Nominations statutaires.
7. Approbation du budget.
8. Activités – Travaux 2024: Chalet – route des Cavues – Source.

9. Divers: site internet.

Les propositions et amendements à l'ordre du jour doivent parvenir au comité cinq jours ouvrables avant la tenue de l'assemblée.

À l'issue de l'assemblée, nous aurons le plaisir de vous servir une collation. Les délégué-e-s empêché-e-s voudront bien se faire remplacer. Merci.

Contact pour transport et excuse: 026 912 56 91 ou 079 944 35 85

Pour le comité: **RAYMOND REMY** . PRÉSIDENT

Un peu de philosophie [5/5]: discussion sur la liberté d'expression à partir d'un argument célèbre de John Stuart Mill et application au cas d'un appel récent à la grève militaire.

John Stuart Mill et le refus de servir

MATTÉO DUCREST
ÉTUDIANT EN PHILOSOPHIE ET MEMBRE SSP

« Par éthique, morale, responsabilité écologique et sociale, nous ne consentons pas à payer la taxe, ni à aller au service militaire.¹ » En mai 2020, un appel à la grève militaire (ou au boycott de l'Armée) a été lancé par la Grève du climat Vaud, entraînant des perquisitions, une longue bataille juridique et finalement, l'acquiescement des autrices et auteurs de cet appel par le Tribunal pénal fédéral. Cette affaire soulève la question des limites et des fondements de la liberté d'expression.

L'ARGUMENT DE MILL. Dans son livre *De la liberté*² publié en 1859, John Stuart Mill présente un argument devenu célèbre en faveur d'une liberté d'expression étendue. Selon lui, l'expression de toute opinion, qu'elle soit juste ou fautive, contribue à la recherche de la vérité. Dès lors, la censure est presque toujours néfaste: « Si l'opinion est juste, on les prive de l'occasion d'échanger l'erreur contre la vérité; si elle est fautive, ils perdent un bénéfice presque aussi considérable: une perception plus claire et une impression plus vive de la vérité que produit sa confrontation avec l'erreur.³ »

UNE OPINION VRAIE DOIT POUVOIR ÊTRE EXPRIMÉE. Dans le premier scénario, les militants à l'origine de l'appel pourraient

avoir raison de soutenir un refus de servir. Leur argumentaire affirme que l'Armée est une institution « inutile et surtout nuisible » dans un contexte d'urgence climatique. Or, il est plausible que nous ayons le devoir de ne pas aggraver la crise climatique en soutenant une institution dont l'impact écologique est insoutenable. Dans ce cas, censurer leur appel revient à nous priver d'une vérité. Mill estime de cela est grave, car l'avancée de la connaissance permet le progrès et l'épanouissement humain⁴: « Révéler au monde quelque chose qui lui importe au premier chef et qu'il ignorait jusque-là, lui montrer son erreur sur quelque point vital (...) c'est le service le plus important qu'un être humain puisse rendre à ses semblables.⁵ »

Il est également important de noter qu'il nous arrive fréquemment de rejeter une doctrine qui sera avérée. Un exemple emblématique est celui de Galilée, un scientifique mis à mort en 1642 pour avoir critiqué le géocentrisme avant que nous ne reconnaissions que ses affirmations étaient vraies.

UNE OPINION ERRONÉE DOIT ÉGALEMENT POUVOIR ÊTRE EXPRIMÉE. Dans le second scénario, il pourrait être erroné de soute-

nir le boycott de l'Armée. La principale raison est qu'une telle action ferait courir un risque à la sécurité nationale. Cependant, Mill maintient qu'en pareil cas, il devrait tout de même être légal d'appeler à la grève militaire. Selon lui, confronter nos vérités à des opinions fausses nous permet de vérifier la justesse de nos convictions, de nous entraîner à les défendre, et de nous éviter d'aboutir à un « dogme mort⁶ », soit la répétition machinale d'une position que nous ne savons plus justifier. De plus, il est courant qu'une position erronée contienne tout de même des éléments de vérité⁷. Nous pourrions ainsi imaginer qu'il soit injuste de refuser de servir mais que l'argumentaire en faveur d'un tel refus contienne des critiques légitimes. Il serait sage d'autoriser la publication du document afin de bénéficier de toutes les vérités qu'il expose.

LES LIMITES DE L'ARGUMENT DE MILL. L'argument de Mill a soulevé deux principales critiques. Tout d'abord, il est possible de nier que la vérité émergerait de sa confrontation avec l'erreur⁸. En effet, il est fréquent de commettre des erreurs de raisonnement et d'être biaisé-e par nos propres intérêts, ce qui peut nous conduire à adopter des positions erronées. Un exemple récent est la prolifération des *fake news* dont la diffusion ne contribue pas nécessairement au progrès de la connaissance. La deuxième critique conteste la hiérarchisation des valeurs effectuée par Mill. Ses thèses nous obligent « à considérer la recherche de la vérité comme l'objectif prioritaire de notre société, aux dépens d'autres valeurs comme le respect, la dignité ou l'égalité démocratique⁹ », ce qui est contestable.

Pour ma part, je pense que John Stuart Mill démontre de façon convaincante qu'une opinion qui semble fautive peut finalement se révéler être vraie ou partiellement vraie, et que les discussions avec des personnes aux opinions divergentes nous permettent d'affiner nos propres croyances. Dans le cas de l'appel à la grève militaire, il me semble que le danger pour la sécurité nationale était largement exagéré, étant donné qu'aucune menace sérieuse ne pèse sur nous. Par conséquent, il est parfaitement légitime qu'un tel appel soit autorisé. ■

¹ Grève du climat Vaud, 11 mai 2020, « L'armée, je boycotte ». <https://vaud.climatestrike.ch/2020/05/11/larmee-je-boycotte/>
² John Stuart Mill. *De la liberté* (1859). Gallimard, 1990. Traduction de Laurence Lenglet.

³ *De la liberté*, p. 85.

⁴ Nigel Warburton. *Free Speech: A Very Short Introduction* (2009). Oxford University Press, p. 24.

⁵ *De la liberté*, p. 101-102.

⁶ *De la liberté*, p. 113.

⁷ *De la liberté*, p. 130.

⁸ Par exemple « Free Speech: A Very Short Introduction », p. 31.

⁹ François Toutée, « Liberté d'expression » L'Encyclopédie philosophique.

Éclairage

MA CONTRIBUTION AU DÉBAT

Le premier chapitre du livre de Mill se nomme « De la liberté de pensée et de discussion ». Aborder ces deux libertés conjointement n'est pas un hasard mais un choix réfléchi car la liberté d'expression est, selon lui, « presque aussi importante que la liberté de penser elle-même, et qu'elle repose largement sur les mêmes raisons¹ ». Bien que je partage l'avis de Mill concernant l'existence d'un lien intime entre ces deux libertés, je diverge sur la nature de ce lien: je ne pense pas qu'une raison justifie ces deux libertés, mais plutôt que la liberté de penser fonde la liberté d'expression.

Mon raisonnement est le suivant²:

1. Il ne faut pas restreindre la liberté de penser.
 2. S'il ne faut pas restreindre la liberté de penser, alors il faut autoriser largement les moyens d'exercer cette liberté.
 3. La liberté d'expression est un moyen d'exercer la liberté de penser.
 4. En conclusion, il faut autoriser largement la liberté d'expression.
- Mon argument est valide; ce qui signifie que si mes trois premières affirmations sont exactes, il est logique que ma conclusion le soit également.

Ma première affirmation est vraie, car pour limiter la liberté de penser d'une personne, il faut prendre le contrôle de ses pensées, ce qui n'est en l'état pas du domaine du possible, encore moins de l'acceptable. Ma deuxième affirmation doit être acceptée par souci de cohérence. Dans le cas contraire, nous obtiendrions une liberté de penser uniquement théorique et inapplicable. La troisième affirmation est justifiée car écouter différents points de vue et confronter nos opinions sont les moyens courants que l'on utilise pour se former un avis. Cela me permet de conclure que limiter la liberté d'expression revient à limiter notre liberté de penser. ■

¹ *De la liberté*, p.78.

² Mattéo Ducrest, « Défense de la présomption expressive », mémoire de bachelier, 5 septembre 2023.

Le trait de Vincent



Impressum

JOURNAL DESTINÉ AUX MEMBRES DU SSP
PARAIT TOUTES LES 3 SEMAINES

ÉDITEUR RESPONSABLE
SSP-VPOD
Natascha Wey
Secrétaire générale
Case postale 8422
8036 Zurich
www.ssp-vpod.ch

RÉDACTEUR RESPONSABLE
Alexandre Martins
Case postale 1360
1001 Lausanne
Tél. 021 340 00 00
E-mail: journal@ssp-vpod.ch

IMPRESSION
Atar Roto Presse SA, Genève

LA LOI DU SILENCE imposée aux salarié-e-s a de multiples facettes aussi floues que moralisatrices: devoir de réserve, devoir de fidélité, devoir de discrétion, proportionnalité, devoir de dénonciation nommé devoir d'information mais uniquement en défense des intérêts de l'« employeur », bonne foi¹.

Fidélité et réserve: intimidation des salarié-e-s

Partie 1/2

DARIO LOPRENO . MEMBRE SSP . RÉGION GENÈVE
DEMIR SONMEZ . PHOTO



L'obligation de réserve et de fidélité du-de la salarié-e, dans le secteur privé comme dans le secteur public², peut être énoncée ainsi: «Le-la travailleur-euse doit sauvegarder les intérêts légitimes de son employeur et par conséquent s'abstenir de tout ce qui peut lui porter préjudice.»³ Ce qui a évidemment des implications sur le plan de la défense des conditions de travail et du combat contre les malversations de l'entreprise. Rappelons ici l'employée de l'EMS Vessy (Genève) qui témoigne en juin 2023 à la RTS sur les mauvais traitements aux patient-e-s et alerte le Service de la santé publique; le conseiller d'Etat socialiste Thierry Apothéloz puis les juges ont considéré que l'EMS avait eu raison de la licencier avec effet immédiat. Un des clones de la fidélité, le devoir de discrétion⁴, impartit aux salarié-e-s que «pendant la durée du contrat, le travailleur ne doit pas utiliser ni révéler des faits destinés à rester confidentiels, tels que les secrets de fabrication et d'affaires». Rappelons ici que Christoph Meili, agent de sécurité détaché à l'UBS, a été licencié avec effet immédiat en 1997 pour avoir récupéré des archives bancaires prêtes à être déchiquetées, tandis que la banque tentait de se tirer d'affaire alors qu'éclatait le scandale des fonds juifs en déshérence après la chute du nazisme.

LA CAMISOLE DE FORCE. Le-la salarié-e en Suisse est pris-e dans une camisole de force qui repose notamment sur ces notions à la fois moralistes et juridiques, mais aussi interprétables à merci. Jean-Marc Verniory et Fabien Waelti, spécialistes de la question, écrivent tout et son contraire, disant du discours tenu dans le cadre syndical que «dans la mesure où il vise les questions réellement syndicales, c'est-à-dire les conditions de travail et leur amélioration, on peut certes admettre une plus grande liberté de ton [mais] la définition des questions syndicales ne doit bien entendu pas enfler jusqu'à inclure toute critique sur la gestion de l'administration et les politiques menées»⁵. Sur cette même base, la loi genevoise sur la protection des lanceurs d'alerte au sein de l'Etat (LPLA) a été amputée de l'essentiel de sa substance dès son entrée en vigueur en 2022 (nous reviendrons sur cette loi à la suite de la publication du présent article en deux parties). Comme l'écrit Christophe Tafelmacher⁶, les devoirs de fidélité et de réserve nous emprisonnent dans l'obéissance, ce qui implique que le problème de la désobéissance se pose. Cette question est, selon nous, à considérer très sérieusement. En effet si, d'une part, nous pensons que la désobéissance doit être pratiquée, elle est cependant aussi source de remise en question des droits et libertés démocratiques (il existe bien des formes de désobéissances civiles antidémocratiques). Et si, d'autre part, la désobéissance n'est pas pratiquée, comme ce fut par exemple le cas avec «la fidélité, au travail consciencieux, au dévouement

du personnel de la Confédération» pendant toute la guerre 1939-45, comme l'écrit un syndicaliste de l'Union syndicale suisse (USS) s'exprimant «devant le peuple»⁷, cela devient collaboration de fait ou consciente avec les pires actions de l'Etat, dans ce cas collaboration de la Confédération avec le régime nazi avec un soutien syndical.

FIDÉLITÉ, RÉSERVE ET VIE PRIVÉE. De son côté, la Commission fédérale de recours en matière de personnel⁸ énonce que «le devoir de fidélité se rapporte en particulier au comportement en service, mais le comportement hors service ne peut être totalement ignoré (...) spécialement sur la réputation et la crédibilité de l'administration».

Dans son *Traité de droit administratif*, André Grisel (juriste qui écrit de 1937 à 1987, mais demeure encore aujourd'hui une référence pour le droit des administrations publiques) relie la fidélité au travail et, hors travail, aux dettes, aux violations de la morale, à l'abus d'alcool, aux infractions pénales, à la manifestation des opinions personnelles et aux choses sur lesquelles «l'administration a intérêt à empêcher la libre discussion» (*sic!*)⁹. La Genève post-calviniste – canton souvent relié au mythe de la cité des droits de l'homme – peaufine ce type de dispositif en y ajoutant la mention légale d'honorabilité à travers le Certificat de bonne vie et mœurs, par lequel les salarié-e-s de la fonction (para-)publique genevoise doivent faire officiellement preuve de «bonne réputation». Si le certificat leur est refusé, ils-elles peuvent se racheter en deux ans une bonne conduite, voire moins si la «conduite méritoire de l'intéressé le justifie»¹⁰. Qui va définir le code d'honneur en vigueur? En tout cas pas les lois, ce n'est pas leur rôle. Et comme personne ne veut ni ne peut le définir explicitement, c'est la morale dominante et

les rapports de force socio-politiques qui tiennent lieu à la fois de thermomètre et de définition de l'honorabilité mise en pratique par le biais de ce certificat. Avec l'arbitraire et tous les dérapages que cela comporte. Il n'y a pas si longtemps, les objecteurs de conscience, les lesbiennes et les gays, les anarchistes, les gauchistes, et tous les autres «voyous» dépourvus d'honneur n'obtenaient pas le Certificat de bonne vie et mœurs qui était et est encore le sésame d'un emploi (para-)public! La première loi fédérale sur le statut des fonctionnaires de 1927 précise que «le fonctionnaire est tenu (...) de faire tout ce qui est conforme aux intérêts de la Confédération et de s'abstenir de tout ce qui [lui] porte préjudice» (art. 22). Propos repris par l'actuelle loi sur le personnel de la Confédération (art. 20): «L'employé est tenu d'exécuter avec soin le travail qui lui est confié et de défendre les intérêts légitimes de la Confédération et de son employeur.»

Le manquement aux règles de la «bonne foi», qui figure dans la loi de 1927 (art. 55), notion explicitée nulle part mais figurant aujourd'hui encore dans la Constitution (art. 5 et 9), peut constituer un juste motif de licenciement. Notons au passage qu'en 1927, la grève (art. 13) et le «mariage d'un fonctionnaire de sexe féminin» (art. 55) étaient aussi de justes motifs de licenciement. Ce sont là les sables mouvants juridiques sur lesquels reposent les valeurs fondamentales des aspects répressifs du droit du travail helvétique.

Et à ce sujet, les références sont aussi répétitives que vagues, donc restrictives¹¹: ■ pour Pierre Moor, «le devoir de fidélité oblige les fonctionnaires, aussi bien dans l'exercice de leurs tâches qu'au-dehors, à un comportement tel que la population puisse avoir confiance dans l'appareil administratif à qui est confiée la gestion des affaires publiques»;

■ Jean-Marc Verniory et Fabien Waelti incluent à ces devoirs, au travail, la disponibilité, le zèle, l'application ainsi que l'intégrité nécessaires à l'accomplissement des tâches et, hors travail, le respect dû à la hiérarchie et aux collègues, les déclarations aux médias, le respect des valeurs fondamentales de l'Etat. De tels exemples foisonnent. À suivre ■

¹ Karine Lempen, *Le devoir de fidélité de la personne salariée à l'ère numérique*, Archives ouvertes Unige, 2019.

² Nous traitons ici d'exemples et de références concernant principalement le secteur public, la question est fondamentalement similaire dans le privé.

³ Art. 321a al. 1 CO et ATF 140 V 521 cons. 7.2.1 p. 534; 117 II 560 consid. 3a p. 561.

⁴ C.O. Art. 321a al. 4.

⁵ Jean-Marc Verniory et Fabien Waelti, «Le devoir de réserve des fonctionnaires», AJP/PJA, n° 7-2008.

⁶ Christophe Tafelmacher, «Le devoir de fidélité à l'Etat à l'épreuve de la théorie juridique, de l'histoire et de la pratique», 2004, Colloque *L'action tragique du personnel du service public*.

⁷ Édouard Bezençon, «Le statut des fonctionnaires fédéraux devant le peuple», *Revue syndicale suisse*, novembre 1949.

⁸ Commission fédérale de recours en matière de personnel, cause M., PRK 1999-002.

⁹ André Grisel, *Traité de droit administratif*, Ed. Ides et Calendes, Neuchâtel, 1984, vol. 1.

¹⁰ Loi sur les renseignements et les dossiers de police et la délivrance des certificats de bonne vie et mœurs, LCBVM.

¹¹ ATF 101 Ia 172 cons. 5, 1975; Pierre Moor, *Droit administratif*, vol. III, Berne 1992; Häfelin, Müller, Uhlmann, *Allgemeines Verwaltungsrecht*, Zurich 2006, par. 1576; Verniory et Waelti, op. cit.

SANTÉ: BESOIN D'INVESTISSEMENT, PAS D'EFAS

ALEXANDRE MARTINS . RÉDACTEUR

La lecture de la presse romande est parfois instructive. Les parutions du week-end des 3 et 4 février traitant du système de santé le sont à des divers titres. C'est ainsi que le quotidien *Le Temps* – dans une page ornée d'une publicité annonçant l'installation d'un spécialiste en pratique privée et sa collaboration avec une clinique appartenant au groupe Hirslanden – nous «informe» sur l'évolution des fameux «coûts de la santé» dans un article intitulé «Hausse record des coûts de la santé en 2023¹». Notons ici l'importance des termes employés: on ne fait pas état des «dépenses de santé», comme on peut le faire par exemple lorsque l'on parle des «dépenses militaires», mais des «coûts de la santé». Cela n'est évidemment pas anodin.

Le lecteur apprend ainsi que l'augmentation desdits «coûts de la santé» s'est montée à 4,6% en 2023, soit près du double de l'augmentation en 2022. Pour expliquer au lecteur les raisons de cette hausse, les «experts» convoqués par le quotidien sont Matthias Müller, porte-parole chez santéuisse – association faîtière des assureurs-maladie –, et Pius Zängerle, directeur de Curafutura – l'autre faîtière des assureurs. Les raisons invoquées par nos deux spécialistes sont à la fois sans surprise et déstabilisantes. Alors que l'un (Curafutura) pointe la responsabilité des hôpitaux qui «devraient s'adapter» pour aller en direction du système de santé en vigueur aux États-Unis et appelle de ses vœux la contre-réforme EFAS, l'autre (santéuisse) considère que le bond observé résulte d'un retard de facturation. Rappelons ici simplement que les propres simulations de santéuisse indiquent qu'EFAS va plutôt provoquer une hausse massive des primes de l'assurance-maladie.

Dans les colonnes du *Matin dimanche* du 4 février, un autre article devrait retenir davantage notre attention et nous interroger sur le futur de notre système de santé. Dans une interview, le professeur George Coukos, chef du Département d'oncologie au CHUV, nous alerte sur les prévisions des experts en épidémiologie du cancer pour les vingt prochaines années: «On assistera à un quasi doublement du nombre de patients d'ici à 2040.²» En conséquence, il appelle à des investissements dans le système de santé afin de pouvoir faire face au doublement annoncé ces prochaines années (matériel, professionnel-le-s, locaux, etc.). Le professeur Coukos souligne l'importance de la volonté politique dans la lutte contre le cancer et salue notamment le rôle de «politiques visionnaires» dans le canton de Vaud.

Contrairement aux pseudo-analyses fournies par les assureurs publiées par *Le Temps*, ce type de voix doit retenir toute notre attention, car elle nous engage précisément sur de réels débats sociaux de fond. Le système de santé dont nous avons besoin doit garantir un accès aux soins à toutes et tous sans discrimination: cela nécessite des investissements importants pour améliorer la qualité de soins et garantir de bonnes conditions de travail aux personnels de santé. Cela n'est simplement pas possible dans le cadre d'un système de santé financé principalement par des primes par tête qui conduit à une obsession pour lesdits «coûts de la santé». Rompre avec une telle logique est nécessaire. Mais une telle rupture passe d'abord par un rejet net d'EFAS, la révision de la LAMal qui renforce dangereusement le poids des assureurs. ■

¹ *Le Temps*, samedi 3 février 2024.

² *Le Matin dimanche*, 4 février 2024.

La révision EFAS entend soumettre l'ensemble du système de santé aux assureurs et à leur logique délétère au détriment des soignant-e-s et des patient-e-s.

Contre le pouvoir des assureurs

CHRISTIAN DANDRÈS . PRÉSIDENT DU SSP

Ce sont 10 milliards de francs supplémentaires de prime par an que pourrait coûter la contre-réforme votée par le Parlement fédéral le 22 décembre dernier. Le très puissant lobby des assureurs a convaincu une majorité d'élu-e-s que, pour mettre un terme à la hausse des primes, il fallait donner aux caisses tout le pouvoir et tout le financement pour l'ensemble du système de santé. Cela revient à espérer faire baisser les primes en augmentant la part de financement que les assureurs doivent couvrir. Il n'y a aucune logique à cela. Cette solution équivaut à donner les clefs du système aux caisses qui sont précisément une partie du problème, avec leur opacité, leurs frais de fonctionnement et leurs conflits d'intérêts permanents (elles sont chargées de l'assurance de base tout en étant à la recherche de clients pour leurs lucratives complémentaires).

Cette contre-réforme, c'est EFAS. Déjà mauvais pour les assuré-e-s et les soignant-e-s à la base, le projet est devenu franchement catastrophique après que les cantons y ont apposé leur marque. Ceux-ci ont en effet profité de l'occasion pour se décharger de leur responsabilité politique et financière dans le financement de la santé. Ils pourront ainsi réduire de moitié le financement par l'impôt des hôpitaux et des soins de longue durée (EMS, soins à domicile). En contrepartie, ils participeront à hauteur de 26,9% au paiement des soins ambulatoires. Le compte n'y est assurément pas pour les assuré-e-s qui verront leurs primes augmenter. Cette hausse pourrait alourdir la facture globale payée par les primes de 4,9 milliards de francs par an dès 2035 et de 9,6 milliards dès 2040. Voilà ce à quoi doivent s'attendre les assuré-e-s avec EFAS et le système de la prime par tête indépendant du revenu.

Fondamentalement, EFAS est néfaste non seulement parce que les raisons de la hausse des primes sont laissées intactes. Mais aussi et surtout parce qu'elle étend les failles du système à la prise en charge des aîné-e-s. Au nombre des raisons qui provoquent l'augmentation des primes, il y a l'explosion du prix de certains médicaments, le développement du business de la santé et l'accroissement du nombre de cliniques privées.

Moins discutée, la logique tarifaire imposée par les caisses-maladie doit pourtant être dénoncée avec énergie. En effet, plutôt que d'être payé-e-s à l'heure, comme le sont les avocats et les architectes, les médecins libéraux-ales facturent à l'acte, selon la grille tarifaire Tarmed. Comme leurs représentant-e-s politiques s'opposent à la mise à jour régulière du Tarmed, ce système offre la possibilité à certain-e-s spécialistes de facturer à l'acte des prestations pour plus d'heures que n'en compte une journée. La logique est simple: si le Tarmed retient deux heures pour une intervention mais que l'évolution des pratiques médicales et des techniques permet de la réaliser en 30 minutes, il est possible d'effectuer et de facturer quatre de ces interventions dans le temps pris en compte pour une seule. La facturation à l'acte a aussi été imposée aux hôpitaux (DRG). Elle a remplacé le système de subventionnement et de garantie de déficit. Cela a permis de faire de la place aux cliniques privées qui doivent être traitées, selon la loi, sur un pied d'égalité avec les hôpitaux publics ou parapublics. Les cliniques ont ainsi sélectionné les domaines de soins rentables, soit ceux pour lesquels il n'est pas nécessaire d'avoir un accueil 24h/24 et 7j/7. Elles travaillent avec des réseaux de médecins qui savent identifier les «bons cas», alors que les situations lourdes et complexes sont laissées aux hôpitaux de service public. Le tarif est dans sa logique même trop favorable aux cliniques privées et trop défavorable aux hôpitaux publics qui sont ainsi sous-dotés. Les conséquences sont terribles pour les soignant-e-s et la qualité de la prise en charge des patient-e-s.

Avec EFAS, cette logique technocratique et délétère serait étendue aux soins de longue durée. C'est la catastrophe assurée pour les aîné-e-s (nous le serons toutes et tous un jour) et les soignant-e-s, et de belles promesses de profits pour Orpea and Co.

Nous devons nous opposer à cette évolution, signez le référendum contre EFAS! ■

PARTICIPEZ À LA CAMPAGNE CONTRE EFAS



PRISONNIER CLIMATIQUE EN SUISSE

Nicolas Presti (dit Nikoko) est sorti des Établissements de la plaine de l'Orbe (EPO) samedi 10 février dernier où il était détenu depuis le 13 décembre. Il avait filmé une action non-violente en 2021 lors de laquelle deux militants avaient collé le rapport du GIEC sur les murs de la place du Château à Lausanne. Bilan: condamnation à 60 jours-amendes à 30 francs et 200 francs de frais de procédure. ■

DROIT DE MANIFESTER EN DANGER

La liberté d'expression et le droit de manifester sont en danger. Le canton de Zurich votera le 3 mars sur une initiative de l'UDC intitulée «Pour l'application du droit et de l'ordre» ainsi que sur un contre-projet du Canton. Deux textes qui ont en commun de limiter les libertés fondamentales, notamment en reportant sur les manifestant-e-s le coût des interventions de police. Un double non à ces textes est nécessaire. ■

TAXER LES RICHES, SAUVER LE CLIMAT

Le 8 février, la Jeunesse socialiste (JS) suisse a déposé l'initiative populaire «Pour l'avenir» qui demande l'introduction d'un impôt de 50% sur les successions dépassant 50 millions de francs. Un tel impôt réservé aux ultra-riches devrait permettre de dégager des recettes annuelles de l'ordre de 6 milliards de francs par an qui seraient utilisées pour des mesures de protection du climat socialement équitables. ■

Carton Rouge

À cinq anciens conseillers fédéraux. Doris Leuthard, Adolf Ogi, Joseph Deiss, Pascal Couchepin et Johann Schneider-Ammann sont sortis de leur réserve pour se fendre d'une lettre ouverte adressée à 700 000 retraité-e-s afin de les dissuader de voter en faveur de leurs intérêts. Les coûts de cette «opération de com'» n'ont pas été rendus publics, mais on sait que c'est l'organisation patronale économiesuisse qui l'a financée. Dans leur lettre, les ancien-ne-s conseillers-ère-s fédéraux-ales qualifient l'initiative pour une 13^e rente de «hautement dangereuse» pour notre pays. Lorsque cinq retraité-e-s touchant chacun-e une rente de retraite mensuelle équivalente à la rente annuelle moyenne expliquent qu'une augmentation des rentes urgente et nécessaire serait un péril, on mesure mieux à quel point le sens de la décence la plus élémentaire est étranger au discours de la droite. ■

Les agriculteurs-trices se sont mobilisé-e-s ces dernières semaines dans une bonne partie de l'Europe. Nous publions ici de larges extraits d'une tribune intitulée « Non au vol du travail des agriculteurs et des salarié-e-s par les multinationales¹ », signée par des représentant-e-s du monde agricole et des syndicalistes français.

Colère agricole et syndicats

LAURENCE MARANDOLA . PORTE-PAROLE DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE, **SOPHIE BINET** . SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA CGT, **MURIELLE GUILBERT ET SIMON DUTEIL** . COPORTE-PAROLE DE SOLIDAIRES, **BENOÎT TESTE** . SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FSU, **PIERRE THOMAS** . PRÉSIDENT DU MODEF
KEYSTONE . PHOTO

La mobilisation du monde agricole met en lumière un scandale. D'un côté, de plus en plus de paysans et de paysannes ne vivent plus de leur travail. De l'autre, les prix de l'alimentation explosent et les salarié-e-s sont toujours plus nombreux-euses à être en difficulté pour manger correctement. Pourquoi? Parce que les richesses sont captées par la finance, les multinationales de l'agroalimentaire et par la grande distribution dont les marges atteignent des records. Ce sont les mêmes, les patrons de l'agroalimentaire et les patrons de la grande distribution, qui s'allient pour tirer vers le bas la rémunération des agriculteurs-trices et qui exploitent leurs salarié-e-s. Les causes du malaise sont les mêmes, les revendications se rejoignent: vivre dignement de notre métier. Nous appelons les salarié-e-s et les paysan-ne-s à s'unir pour mettre fin au vol de leur travail par les multinationales et par les actionnaires.

[...] S'il n'y a pas de paysannes et de paysans au travail, il n'y a pas de nourriture dans les assiettes. Point barre. Ces hommes et ces femmes qui se lèvent jour après jour, prennent soin de la terre et des animaux, sont indispensables à toutes et tous pour pouvoir effectuer les activités individuelles ou collectives de la vie courante.

ENDETTÉS ET PRÉCARISÉS. Et au fond tout le monde le sait bien... Pourtant, une partie significative des agriculteurs-trices vivent en dessous du seuil de pauvreté, endetté-e-s et dépendant-e-s d'un système économique inhumain. Quant aux ouvriers-ères agricoles et aux saisonniers-ères, ils et elles cumulent précarité, bas salaires et pénibilité. Le monde paysan est en quelque sorte « à part » tant les droits sociaux octroyés à cette profession sont faméliques: pas de droit au repos, retraites misérables, en particulier pour les paysannes, recul des services publics dramatique dans nos campagnes... Un scandale! La seule réponse qui leur est apportée est la course au gigantisme. Pour tenter d'avoir un revenu digne, il faut produire toujours plus, s'agrandir, et s'endetter.

[...] Depuis cinquante ans, la superficie des exploitations a été multipliée par quatre et le nombre de paysan-ne-s a été



divisé par quatre. Quel est l'intérêt de cette course au gigantisme? [...] L'histoire a démarré avec cette logique de libéralisation prônée par l'OMC. L'industrie française n'a pas pu résister contre le moins-disant social et environnemental. L'usine France a été délocalisée. Le monde ouvrier en a fait les frais. Et les paysan-ne-s ont déjà payé un lourd tribut. Il est temps d'engager une rupture avec le dogme du libre-échange qui asphyxie le système agricole et alimentaire et le monde paysan, qui met en compétition les travailleuses et travailleurs du monde entier et tire les droits sociaux et environnementaux vers le bas.

IMPOSER UN PRIX MINIMUM POUR PROTÉGER LES PAYSANS. La réponse à la mobilisation passe par la reconnaissance du travail et par la fin de la marchandisation de l'agriculture. Il faut imposer un prix minimum pour protéger les paysan-ne-s face aux multinationales. [...]

Au lieu de cela, pour ne surtout pas remettre en cause les rentes de l'agro-industrie, gouvernement et grands patrons agricoles dévient le débat sur les normes environnementales. Les remettre en cause serait une dramatique régression. Les agriculteurs et agricultrices ont par leur travail un impact direct sur la moitié de la surface du territoire français, sur notre santé, notre alimentation, notre eau, bref sur notre quotidien. Touché-e-s de plein fouet par la multiplication des catastrophes naturelles, ils et elles payent aussi la pollution au prix fort: les cancers sont la première cause de mortalité chez les agriculteurs et les agricultrices.

À l'image des ouvriers de l'automobile qui subissent la délocalisation de leur industrie au prétexte de la transformation environnementale, les agriculteurs-trices se heurtent à la multiplication des normes environnementales vécues comme autant de bâtons dans les roues alors que le quotidien est déjà difficile. La mise en opposition du social et de l'environnemental est l'impasse sur laquelle prospèrent l'extrême droite et les politiques néolibérales. Comment la dépasser et traiter l'urgence sociale et écologique de front et ensemble? En ayant enfin le courage de s'attaquer au capital!

De plus en plus de Français et de Françaises aspirent à manger une nourriture de qualité mais n'en ont pas les moyens. De plus en plus de paysan-ne-s aspirent à transformer leur façon de produire en adoptant des pratiques agroécologiques mais ne disposent pas du soutien suffisant pour réaliser cette transition coûteuse. Augmentons les salaires et revalorisons le travail, remettons à plat la répartition des subventions et révisons en profondeur le modèle agricole, voilà les chantiers qu'il faut ouvrir pour permettre à chacune et chacun de vivre de son travail et de consommer une alimentation de qualité produite en proximité! ■

¹ Cette tribune a été publiée le 1^{er} février dernier par le quotidien *Libération*. Elle est disponible dans sa version intégrale sur <https://alencontre.org/europe/france-dossier-non-au-vol-du-travail-des-agriculteurs-et-des-salaries-par-les-multinationales.html>. Adaptations de la rédaction.

Carte blanche à ANOUK ESSYAD

MEMBRE DE LA FÉDÉRATION SUISSE-PALESTINE ET MEMBRE SSP . RÉGION FRIBOURG

LA COMMUNAUTÉ UNIVERSITAIRE DE SUISSE SE MOBILISE POUR LE PEUPLE PALESTINIEN

Face au massacre à caractère génocidaire que l'État d'Israël mène actuellement dans la bande de Gaza, plus de 130 chercheurs-euses et professeur-e-s d'universités et de hautes écoles suisses exigent la fin de la collaboration avec les institutions académiques israéliennes. Lancée au mois de novembre dernier, cette lettre ouverte adressée à swissuniversities dénonce la campagne de nettoyage ethnique en cours à Gaza. Les signataires demandent à la fâtière des universités suisses de se positionner face à ces crimes contre l'humanité et de rompre toutes les relations existantes avec les institutions académiques israéliennes.

En effet, ces dernières participent activement à légitimer le régime d'apartheid israélien et l'oppression continue qu'il exerce contre le peuple palestinien depuis près de 80 ans. Les universités israéliennes ne constituent pas un havre de paix démocratique permettant une critique du colonialisme et de l'apartheid. Au contraire, elles entretiennent des liens (notamment financiers) étroits avec l'armée d'occupation, ce qui se traduit par de nombreuses recherches effectuées pour le compte de l'industrie d'armement. Véhicules autonomes permettant de détruire des habitations en Cisjordanie, intelligence artificielle facilitant les opérations militaires de Tsahal dans les territoires occupés, ou encore recherches sur le « problème démographique et sécuritaire » posé par la population palestinienne; on ne compte plus le nombre d'exemples montrant que les institutions universitaires israéliennes ont du sang sur les mains. Nous, membres des institutions académiques suisses – chercheurs-euses, membres du personnel administratif et technique, étudiant-e-s – refusons de nous rendre complices de tels crimes. Nous refusons que nos universités et hautes écoles participent de près ou de loin au génocide colonial en cours dans la bande de Gaza!

Car depuis la publication de notre lettre en novembre, la situation s'est dramatiquement aggravée. Près de 28 000 Palestiniens-ne-s ont été tué-e-s à Gaza depuis le 7 octobre. On compte également plus de 67 000 blessé-e-s. Plus de 80% de la population a été déplacée et vit dans des conditions inhumaines, l'aide humanitaire étant fréquemment bloquée par l'armée israélienne.

Sur un tout autre plan, la situation s'est également détériorée en Suisse, nos dirigeant-e-s ayant suivi le moindre prétexte pour couper la subvention d'organisations humanitaires actives en Palestine. Actuellement, le camp bourgeois se bat pour couper l'aide financière helvète à l'UNRWA, l'agence onusienne pour les réfugié-e-s de Palestine. Mais nos universités et hautes écoles ne sont pas épargnées par ce contexte de pressions et d'intimidations. Le 1^{er} février dernier, l'Université de Berne a annoncé avoir dissous son Institut d'études du Proche-Orient, en raison d'un message soutenant le Hamas de l'un de ses collaborateurs, qui a entre-temps été licencié. Cette décision unilatérale constitue une grave attaque contre la liberté académique, que nous devons dénoncer avec force. Continuons à nous organiser dans nos universités et hautes écoles pour défendre les droits du peuple palestinien et continuons à nous battre pour un monde académique émancipateur! ■

Pour signer la lettre ouverte: https://www.petitionenligne.net/ne_soyons_pas_complices_de_crimes_contre_lhumanite_cessons_toute_collaboration_avec_les_institutions_academiques_israeliennes